

# EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

### DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/OL

OBJET

**Convention de prestation de services de repas entre la commune de Montereau-fault Yonne et l'Ecole de Production Fer Impact portée par l'association « Ecole de Production Montereau Porte de Paris »**

N° D\_129/2025 (CUISINE CENTRALE)

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 septembre à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 18 septembre deux mil vingt-cinq et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. ESPARRAGA, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme ADANUR représentée par M. BELEK, M. DOURET représenté par M DERVILLEZ, Mme IN représentée par M. LEMOINE, M. POUVESLE représenté par M ASFAUX, M. ANKAOUA, représenté par M. DEYDIER, M. JEGO représenté par M ALBOUY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme PINTO JANEIRO représentée par Mme DA FONSECA.

Absente : Mme ZAIDI

Secrétaire de séance : M REGUIG

~~~~~

DATE  
D'AFFICHAGE

30 Septembre 2025

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

26

votants

34

La Commune de Montereau-Fault-Yonne dispose de sa propre cuisine centrale, gérée en régie directe depuis le 1er septembre 2024.

Celle-ci confectionne les repas servis :

- Aux enfants d'âge maternel et élémentaire des communes de Montereau, Saint-Germain Laval, Cannes-Ecluse et l'école du Sacré Cœur ainsi qu'aux adultes les encadrant, fréquentant la restauration municipale sur le temps scolaire et extrascolaire,
- Aux enfants fréquentant les structures « petite enfance » municipales,
- Aux personnes âgées et handicapées dans le cadre du portage de repas à domicile.

La cuisine prépare également les goûters pour les enfants accueillis sur les temps péri et extrascolaires et sur les structures petite enfance. Elle gère par ailleurs des prestations annexes liées par exemple aux événements municipaux.

S'agissant des restaurants scolaires, des accueils de loisirs et des crèches, les repas sont préparés par le personnel communal en liaison chaude, du lundi au vendredi et pour les besoins exceptionnels en liaison froide.

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions de mise en œuvre de ce service par la Ville de Montereau-Fault-Yonne au profit de l'Ecole de production.

La conception et la fourniture de repas par la Commune est conforme à ses compétences et conforme à l'intérêt public en ce qu'il permet de donner accès aux jeunes bénéficiaires de la formation de l'Ecole de production à la restauration et valoriser les équipements de la cuisine centrale.

....

**VU** les dispositions du code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'avis favorable de la 1ère commission en date du 22 septembre 2025.

**VU** l'avis favorable de la 4ème commission en date du 25 Septembre 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'UNANIMITE**

- **D'APPROUVER** le projet de convention de prestations de service entre la ville de Montereau-fault-Yonne et « l'Ecole de Production Montereau Porte de Paris »;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme  
Le Maire

  
James CHERON

